



7083, Jarry Est, Suite 221
Montréal, (Qc) H1J 1G3
Tél: 514-353-3381 Fax: 514-353-4897

#	Objet / Object	Date / Date
#3	POUR ADDENDA 01	15/11/18
#2	POUR SOUMISSION	07/05/18
#1	SOUMISSION - PRICING	05/03/18

révisions / revisions	Objet / Object	Date / Date

Projet / Project
Centre Communautaire Correctionnel LAFERRIÈRE
202 rue St-Georges, St-Jérôme

Réparation et réfection de l'enveloppe
Repairs and rehabilitation of the building envelope

Dessin / Drawing
STRUCTURE
PAGE COUVERTURE
COVER PAGE

Conçu par / Designed by
E. Rossetti, ing. 03 novembre 2016
Date

Dessiné par / Drawn by
F. Lavallée, dess. 03 novembre 2016
Date

Approuvé par / Approved by
E. Rossetti, ing. 03 novembre 2016
Date

Soumission / Tender
Gestionnaire de projet TPSCC
Marie-Josée Laforest
PWGSC Project Manager

No de projet / Project number
550-2-390-3202

Nom du fichier / File name No de classement / File no
CCCL-Enveloppe-161012 15-1551

No de plan ou dessin / File name No feuille / Sheet no
1428-395-03 S-000

160507 CCC LAFERRIÈRE - REFECTION DE L'ENVELOPPE

RESTORATION OF THE BUILDING ENVELOPE

LISTE DES PLANS - PLAN LIST

Numero / Number	Nom du dessin / Drawing name	Date d'émission / Issued	Émis pour / Issued for	No. d'émission / Issue no.
S-000	PAGE FRONTISPICE - COVER PAGE	07/05/18	POUR ADDENDA 01	3
S-001	NOTES GÉNÉRALES - GENERAL NOTES	07/05/18	POUR ADDENDA 01	3
S-100	PLAN DE FONDATION - FOUNDATION PLAN	07/05/18	POUR ADDENDA 01	3
S-101	PLAN DE TOITURE - ROOF PLAN	07/05/18	POUR ADDENDA 01	3
S-200	COUPES - SECTIONS	07/05/18	POUR ADDENDA 01	3

PAS POUR CONSTRUCTION
NOT FOR CONSTRUCTION

5.0 BÉTON

5.1 LES OUVRAGES DE BÉTON ARMÉ DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS EN CONFORMITÉ AVEC LA NORME CSA-A23.1-09 / A23.2-09

5.2 LES TRAVAUX DE BÉTONNAGE DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES CSA-A23.1-09 ET A23.2-09.

5.3 TOUT BÉTON EXPOSÉ AUX INTEMPÉRIES DOIT CONTENIR DE 5% À 8% D'AIR ENTRAÎNÉ.

5.4 BÉTON À 28 JOURS :

MURS DE FONDATION: 25 MPa

5.5 AUCUNE CHARGE NE DOIT ÊTRE IMPOSÉE AUX NOUVEAUX ÉLÉMENTS EN BÉTON AVANT QUE L'INGÉNIEUR NE L'AIT AUTORISÉ.

5.6 L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT PRÉSENTER LA POSITION DES JOINTS DE COULÉE, DES MURS, DES DALLES ET DES POUTRES À L'INGÉNIEUR POUR APPROBATION.

5.7 L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE AU MINIMUM 48 HEURES AVANT CHACUNE DES COULÉES DE BÉTON.

5.8 LE MÛRISSEMENT DU BÉTON DOIT ÊTRE FAIT DE FAÇON CONTINUE APRÈS LA PRISE DU BÉTON. LES SURFACES EXPOSÉES DOIVENT ÊTRE HUMECTÉES PENDANT UNE PÉRIODE D'AU MOINS SEPT JOURS APRÈS LA COULÉE LORSQUE LA TEMPÉRATURE AMBIANTE EST DE 5°C ET PLUS. LORSQUE LA TEMPÉRATURE EST DE 5° À -5°, SEULEMENT DES TOILES ISOLANTES SONT REQUISES SUR LE DESSUS ET CÔTÉ DES OUVRAGES DE BÉTON. POUR UNE TEMPÉRATURE DE -5° ET MOINS, DU CHAUFFAGE ET DES TOILES SONT OBLIGATOIRES.

TOILES: LORSQU'ELLES SONT INSTALLÉES SUR UN MUR DE FONDATION, ELLES DOIVENT ÊTRE FIXÉES DANS LE BAS POUR ÉVITER LE SOULÈVEMENT. LORSQU'ELLES SONT INSTALLÉES SUR UNE DALLE, IL DOIT Y AVOIR UN CHEVAUCHEMENT DE 2'-0" ENTRE LES TOILES.

5.9 LA TOLÉRANCE DE FINISSAGE DES SURFACES DE BÉTON SERA CONFORME À LA NORME A23.1-09 MÉTHODE DE LA RÈGLE DROITE.

5.10 LE LABORATOIRE SERA CHOISI ET PAYÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE.

5.11 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ PAR UN LABORATOIRE :

- 3 CYLINDRES PRÉLEVÉS POUR CHAQUE 100 MÈTRES CUBES DE BÉTON COULÉ EN CHANTIER (VOIR LA NORME CSA-A23.1-09 / A23.2-09 PAGE 49-50 ARTICLE 4.4.6.3.1)
- 1 ESSAI D'AFFAISSEMENT PAR CAMION
- 1 ESSAI DE RÉSISTANCE EN COMPRESSION À 7 JOURS
- 2 ESSAI DE RÉSISTANCE EN COMPRESSION À 28 JOURS

6.0 ARMATURE

6.1 TOUT L'ACIER D'ARMATURE DOIT ÊTRE CRÉNELÉ, CONFORME À LA NORME CSA-G30.18-92 NUANCE 400R. SI DE L'ACIER SOUDABLE EST REQUIS SELON LES PLANS, FOURNIR DE L'ACIER DE NUANCE 400W.

6.2 TOUT L'ACIER D'ARMATURE DOIT ÊTRE PROPRE ET EXEMPTÉ DE ROUILLE, DE GRAISSE DE COFFRAGE, DE BÉTON ET/OU DE PEINTURE AVANT LA COULÉE.

6.3 RECOUVREMENT DE L'ACIER D'ARMATURE, SAUF INDICATION CONTRAIRE :

- MURS DE FONDATION 50 mm (2")

6.4 SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES LONGUEURS DE CHEVAUCHEMENT ET LES LONGUEURS DE SCÈLÈMEMENT DROIT DES BARRES DOIVENT ÊTRE CONFORMES À LA NORME CSA-A23.1

6.5 TOUT REMPLACEMENT D'ARMATURE PAR DES BARRES DE DIMENSIONS DIFFÉRENTES DOIT ÊTRE AUTORISÉ PAR L'INGÉNIEUR.

6.6 SAUF INDICATION CONTRAIRE OU AUTORISATION DE L'INGÉNIEUR, LE PLIAGE ET LE SOUDAGE DES BARRES D'ARMATURE NE DOIVENT PAS ÊTRE EFFECTUÉS SUR LE CHANTIER.

6.7 REMPLACER LES BARRES QUI PRÉSENTENT DES FISSURATIONS OU FENDILLEMENTS.

8.0 CHARPENTE DE BOIS

8.1 - BOIS DE TYPE S-P-F (PIN, SAPIN, ÉPINETTE) DE QUALITÉ No. 3/STUD POUR LES COLOMBAGES DES MURS NON-PORTEURS.

- BOIS DE TYPE S-P-F (PIN, SAPIN, ÉPINETTE) DE QUALITÉ No. 1 OU No. 2 SEC (S-DRY OU K-DRY) POUR LES MURS PORTEURS, COLONNES, POUTRES ET SOLIVES, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

8.2 UTILISER LES ÉTRIERS MÉTALLIQUES REQUIS SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT DE POUTRELLES ET DE FERMES. POUR LES ASSEMBLAGES NON-STANDARDS, VOIR LE DÉTAIL-TYPE (SAUF INDICATION CONTRAIRE).

8.3 TOUTES LES OPÉRATIONS DE CLOUAGE SERONT CONFORMES À LA NORME CNB 2005.

8.5 LA CONCEPTION DES SOLIVES ET DES FERMES DE TOIT EST EFFECTUÉE PAR LE FABRIQUANT EN RESPECTANT LA PARTIE 4 DU CNB. 2005. CELLES-CI DEVRONT ÊTRE CONÇUES AFIN DE MINIMISER L'INSTALLATION DE LIENS CONTINUS.

8.6 LE FABRICANT DES FERMES DEVRA INDIQUER ET DIMENSIONNER LES ENTRETOISES PERMANENTES REQUISES AFIN D'ASSURER LA STABILITÉ DES FERMES SOUS LES CHARGES VERTICALES.

8.7 LE FABRICANT DEVRA FOURNIR AU CHANTIER LES LIENS CONTINUS ET LES ENTRETOISES REQUIS POUR STABILISER LES POUTRELLES ET LES FERMES DE TOIT.

8.8 L'INSTALLATION DE LIENS CONTINUS EST LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR, SELON LES PRESCRIPTIONS DU FABRIQUANT.

8.9 LE FABRICANT DE FERMES DEVRA FOURNIR UN PLAN DE FABRICATION ET D'EXÉCUTION AU CHANTIER, INCLUANT UN PLAN DE MONTAGE ET LES CONTREVENTEMENTS TEMPORAIRES DES FERMES AFIN D'ASSURER LA STABILITÉ DES CES DERNIÈRES ET LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 3.3 DU CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.

8.10 TOUT ÉLÉMENT DE BOIS EN CONTACT AVEC LE BÉTON OU LE REMBLAIS GRANULAIRE DEVRA ÊTRE PROTÉGÉ AVEC UNE MEMBRANE NERVASTRALE.

9.0 DÉMOLITION

9.1 L'ENTREPRENEUR DOIT VISITER LES LIEUX AFIN DE BIEN ÉVALUER TOUS LES ÉLÉMENTS À ENLEVER ET À DÉMOLIR. AUCUNE RÉCLAMATION DUE À UNE MAUVAISE ÉVALUATION DES TRAVAUX À EFFECTUER NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉE.

9.2 FOURNIR ET INSTALLER LES PIÈCES NÉCESSAIRES AU RENFORCEMENT. PRÉVOIR DES ÉTAIEMENTS TEMPORAIRES LÀ OÙ REQUIS.

9.3 EXÉCUTER TOUTE LA DÉMOLITION OU L'ENLÈVEMENT D'ÉLÉMENTS DEMANDÉS AUX PLANS. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE RÉPARER TOUS LES OUVRAGES ENDOMMAGÉS LORS DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX.

9.4 TOUTE DÉMOLITION EN CONTACT AVEC UNE SURFACE APPARENTE À CONSERVER DOIT ÊTRE AMORCÉE PAR UN TRAIT DE SCIE DE 25 mm (1") DE PROFONDEUR, SAUF INDICATION CONTRAIRE.

9.5 TOUS LES MATÉRIAUX RÉSULTANT DE LA DÉMOLITION DOIVENT ÊTRE SORTIS DU CHANTIER QUOTIDIENNEMENT. ILS DEVIENNENT LA PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPRENEUR, SAUF INDICATION CONTRAIRE DE LA PART DE L'ENTREPRENEUR.

9.6 L'ENTREPRENEUR DOIT EXÉCUTER SES TRAVAUX EN CONSIDÉRANT L'UTILISATION ININTERROMPUE DES BÂTIMENTS ADJACENTS. DE PLUS, IL DOIT PRENDRE TOUTES LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES OCCUPANTS.

9.7 À TOUTES LES ÉTAPES DE LA DÉMOLITION, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE L'INTÉGRITÉ STRUCTURALE DU BÂTIMENT N'EST PAS COMPROMISE.

9.8 LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS CONFORMÉMENTS AUX PRESCRIPTIONS DU CODE CANADIEN POUR LA SÉCURITÉ EN CONSTRUCTION.

POUR MAÇONNERIE DE BRIQUE

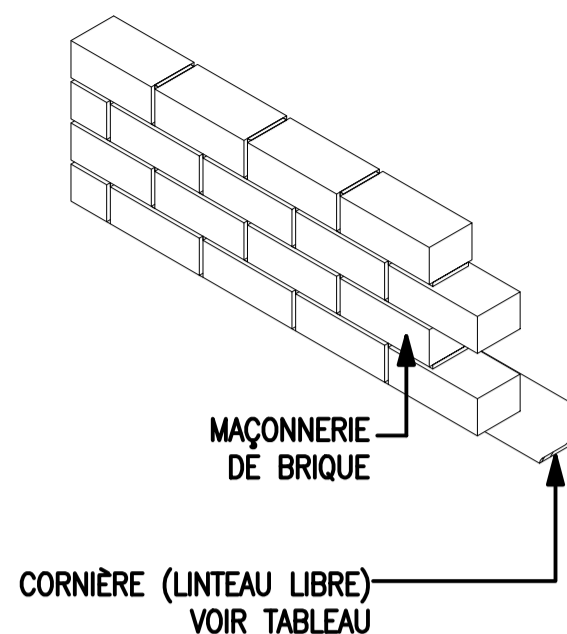


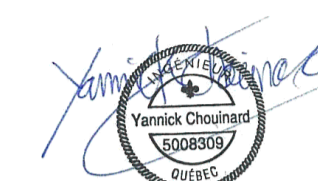
TABLEAU DES LINTEAUX LIBRES EN ACIER POUR LES OUVERTURES DANS LES MURS DE MAÇONNERIE DE BRIQUE			
DIMENSIONS MINIMALES DE LA CORNIÈRE (mm)	PORTÉE MAXIMALE (mm)		APPUI À CHAQUE EXTRÉMITÉ (mm)
	BRIQUE 75mm	BRIQUE 90mm	
L 89x76x6,4	2550	2470	150
L 89x89x6,4	2590	2550	200
L 102x89x7,9	2790	2660	250
L 127x89x7,9	3000	3000	300

NOTES:

-TOUS LES LINTEAUX DES MURS DE MAÇONNERIE EXTÉRIEURS DOIVENT ÊTRE EN ACIER GALVANISÉ.

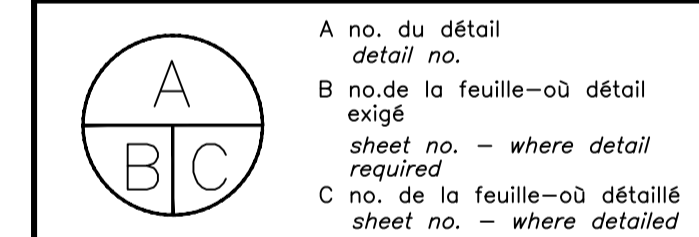
-ÉLÉVATION DES LINTEAUX, VOIR ARCHITECTE.

M1-4 MUR DE MAÇONNERIE – LINTEAU LIBRE EN ACIER



7083, Jarry Est, Suite 221
Montréal, (Qc) H1J 1G3
Tél: 514-353-3381 Fax: 514-353-4897

#3	POUR ADDENDA 01	15/11/18
#2	POUR SOUMISSION	07/05/18
#1	SOUMISSION – PRICING	05/03/18
révisions / revisions	Objet / Object	Date / Date



A no. du détail detail no.
B no. de la feuille—où détail exigé sheet no. — where detail required
C no. de la feuille—où détaillé sheet no. — where detailed

Projet / Project
Centre Communautaire Correctionnel LAFERRIÈRE
202 rue St-Georges, St-Jérôme
Réparation et réfection de l'enveloppe
Repairs and rehabilitation of the building envelope

Dessin / Drawing
STRUCTURE

NOTES GÉNÉRALES
GENERAL NOTES

Conçu par / Designed by
E. Rossetti, ing. 03 novembre 2016
Date

Dessiné par / Drawn by
F. Lavallée, dess. 03 novembre 2016
Date

Approuvé par / Approved by
E. Rossetti, ing. Date

Soumission / Tender
Gestionnaire de projet TPSCC / PWGSC Project Manager
Marie-Josée Laforest

No de projet / Project number
550-2-390-3202

Norm du fichier / File name / No de classement / File no
CCCL-Enveloppe-161012 15-1551

No de plan ou dessin / File name / No feuille / Sheet no
1428-395-03 S-001



7083, Jarry Est, Suite 221
 Montréal, (Qc) H1J 1G3
 Tél: 514-353-3381 Fax: 514-353-4897

révisions / revisions	Objet / Object	Date / Date
#3	POUR ADDENDA 01	15/11/18
#2	POUR SOUMISSION	07/05/18
#1	SOUMISSION - PRICING	05/03/18

A	B	C
A no. du détail / detail no.	B no. de la feuille - où détail exigé / sheet no. - where detail required	C no. de la feuille - où détaillé / sheet no. - where detailed

Projet / Project
Centre Communautaire Correctionnel LAFERRIÈRE
 202 rue St-Georges, St-Jérôme
Réparation et réfection de l'enveloppe
 Repairs and rehabilitation of the building envelope

Dessin / Drawing
STRUCTURE
PLAN DE FONDATION
FOUNDATION PLAN

Conçu par / Designed by
 E. Rossetti, ing. 03 novembre 2016 / Date

Dessiné par / Drawn by
 F. Lavallée, dess. 03 novembre 2016 / Date

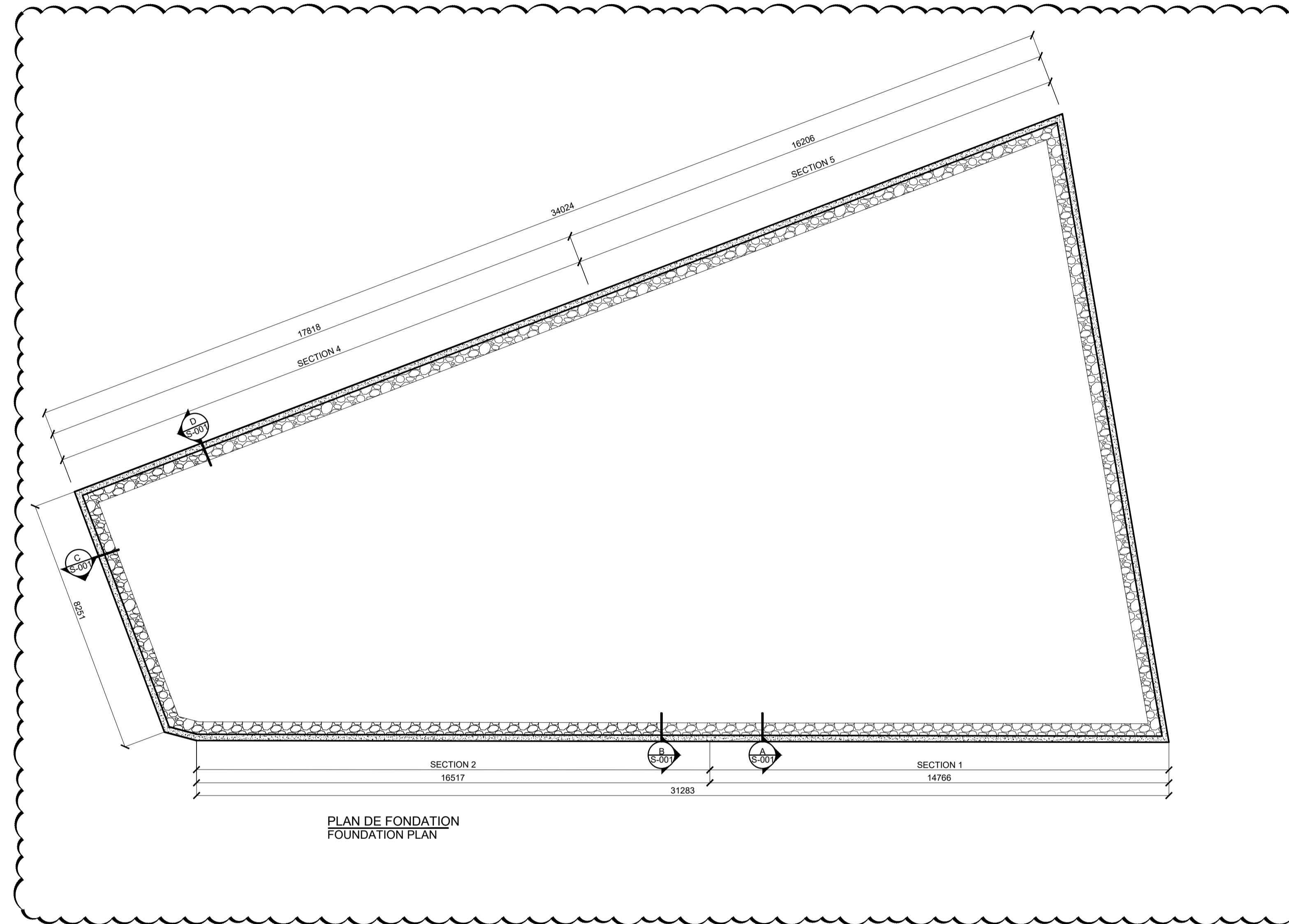
Approuvé par / Approved by
 E. Rossetti, ing. / Date

Soumission / Tender
 Gestionnaire de projet TPSGC / Marie-Josée Laforest
 PWGSC Project Manager

No de projet / Project number
 550-2-390-3202

Nom du fichier / File name / No de classement / File no
 CCCL-Enveloppe-161012 / 15-1551

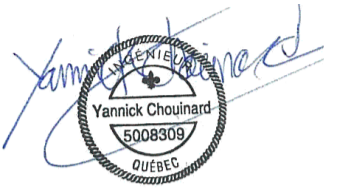
No de plan ou dessin / File name / No feuille / Sheet no
 1428-395-03 / S-100



PAS POUR CONSTRUCTION
NOT FOR CONSTRUCTION

NOTE 1:

- L'ENTREPRENEUR DOIT SOUMETTRE UNE PROCÉDURE DE RABAISSEMENT DE LA TOITURE APPROUVÉ PAR UN PROFESSIONNEL.
- THE GENERAL CONTRACTOR MUST SUBMIT A PROCEDURE DESCRIBING THE LOWERING OF THE EXISTING ROOF APPROVED BY A PROFESSIONAL



7083, Jarry Est, Suite 221
 Montréal, (Qc) H1J 1G3
 Tél: 514-353-3381 Fax: 514-353-4897

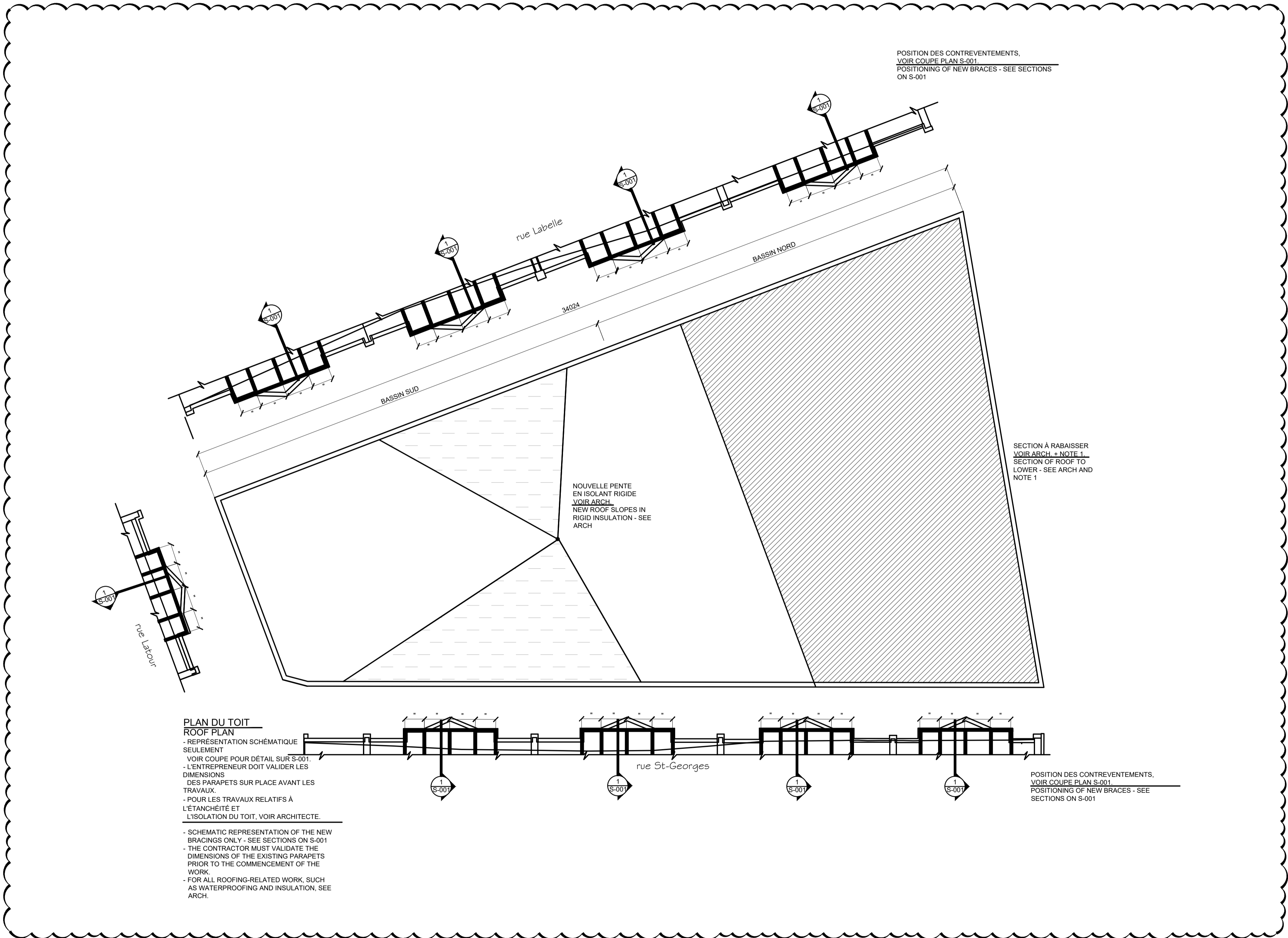
révisions / revisions	Objet / Object	Date / Date
#3	POUR ADDENDA 01	15/11/18
#2	POUR SOUMISSION	07/05/18
#1	SOUMISSION - PRICING	05/03/18

A no. du détail / detail no.	B no. de la feuille-où détail exigé / sheet no. - where detail required	C no. de la feuille-où détaillé / sheet no. - where detailed
A	B	C

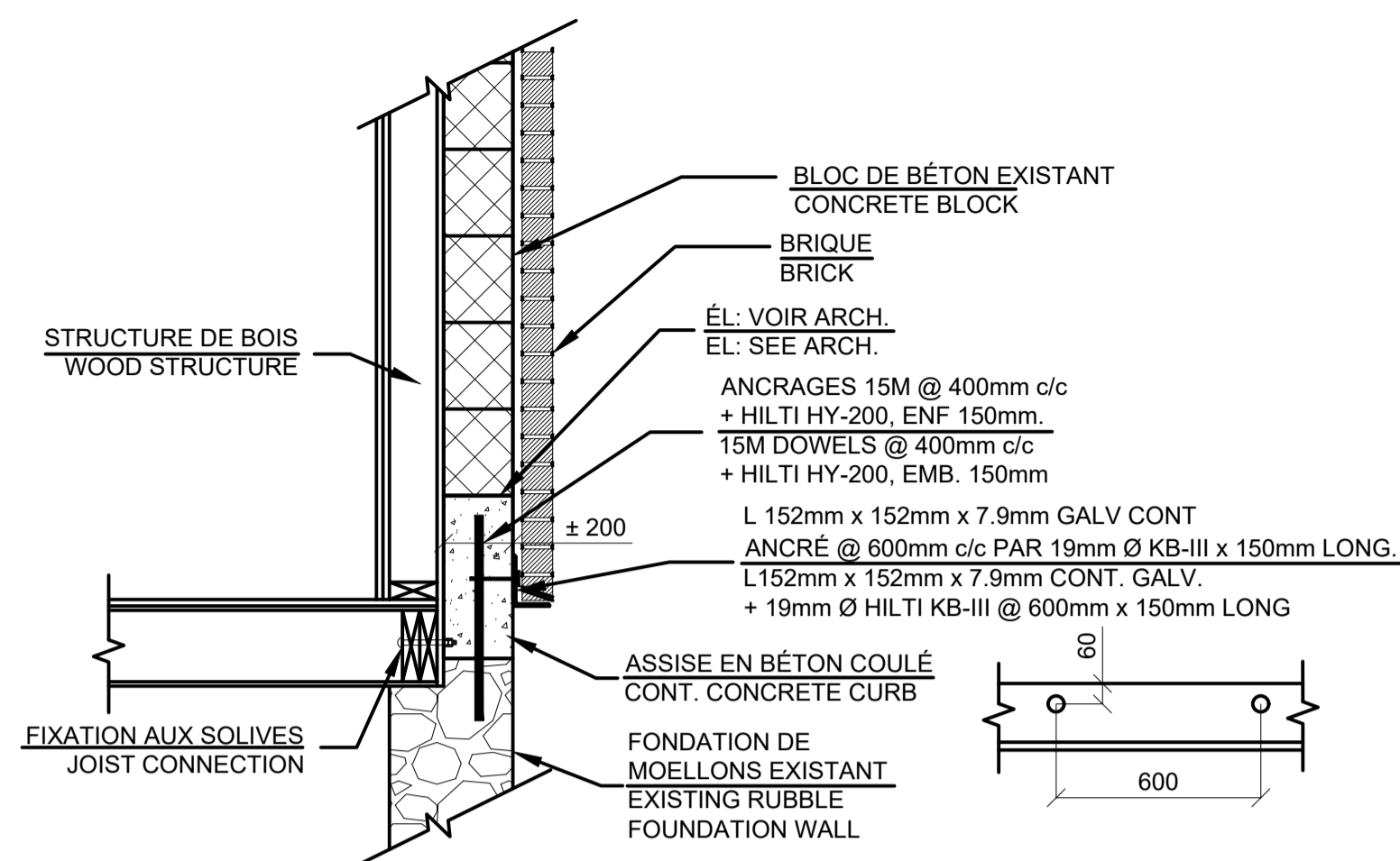
Projet / Project
Centre Communautaire Correctionnel LAFERRIÈRE
 202 rue St-Georges, St-Jérôme
Réparation et réfection de l'enveloppe
 Repairs and rehabilitation of the building envelope

Dessin / Drawing
STRUCTURE
PLAN DE TOITURE
ROOF PLAN

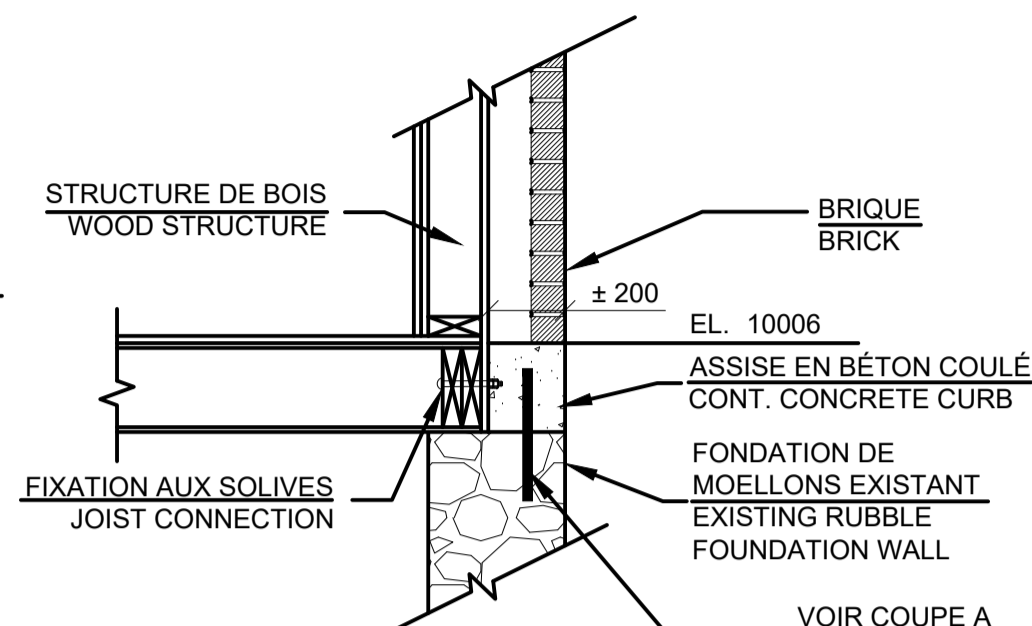
Conçu par / Designed by	E. Rossetti, ing.	03 novembre 2016 / Date
Dessiné par / Drawn by	F. Lavallée, dess.	03 novembre 2016 / Date
Approuvé par / Approved by	E. Rossetti, ing.	/ Date
Soumission / Tender	Gestionnaire de projet TPSC / Marie-Josée Laforest / PWGSC Project Manager	
No de projet / Project number	550-2-390-3202	
Norm du fichier / File name	CCCL-Enveloppe-161012	No de classement / File no / 15-1551
No de plan ou dessin / File name	1428-395-03	No feuille / Sheet no / S-101



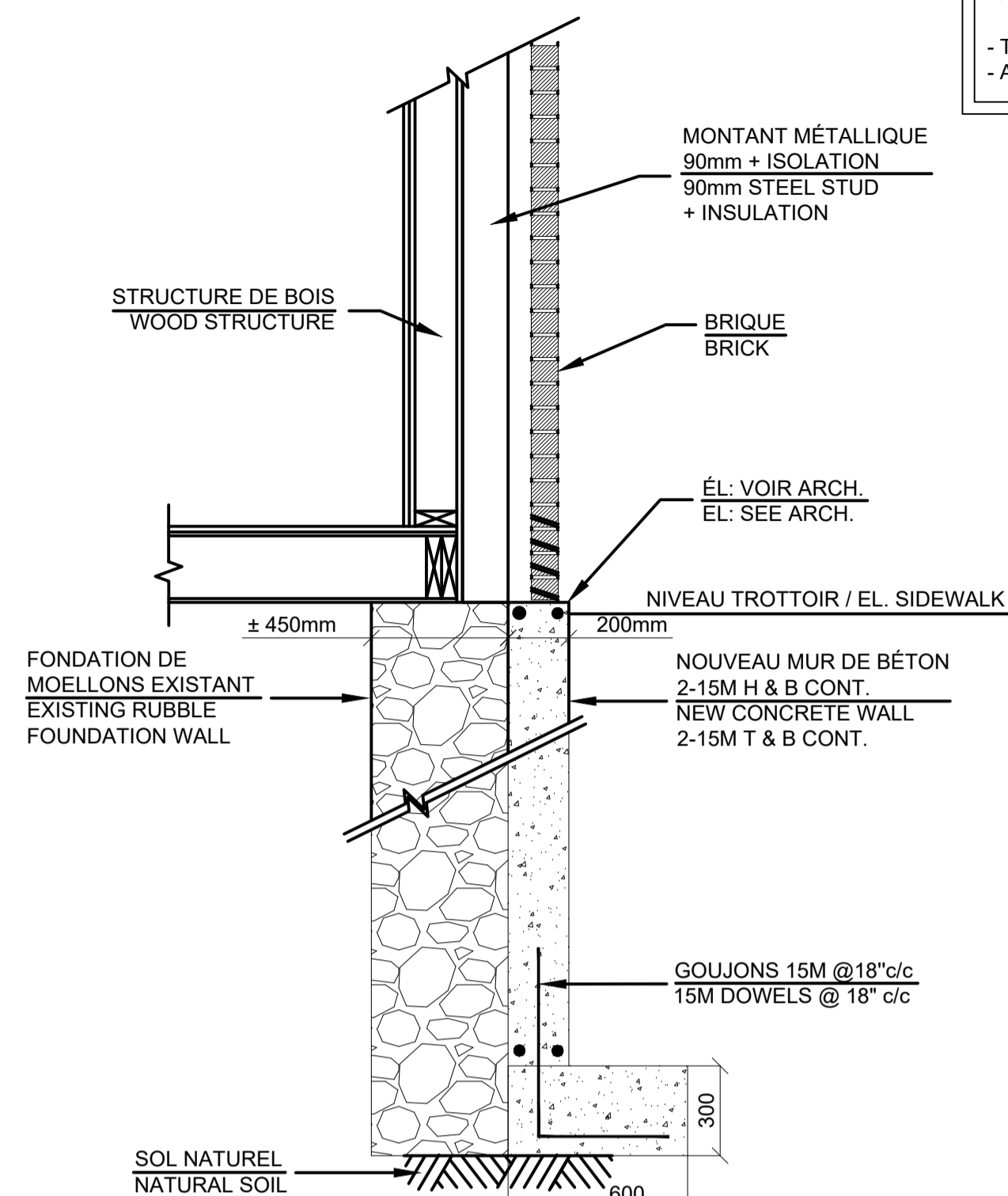
PAS POUR CONSTRUCTION
 NOT FOR CONSTRUCTION



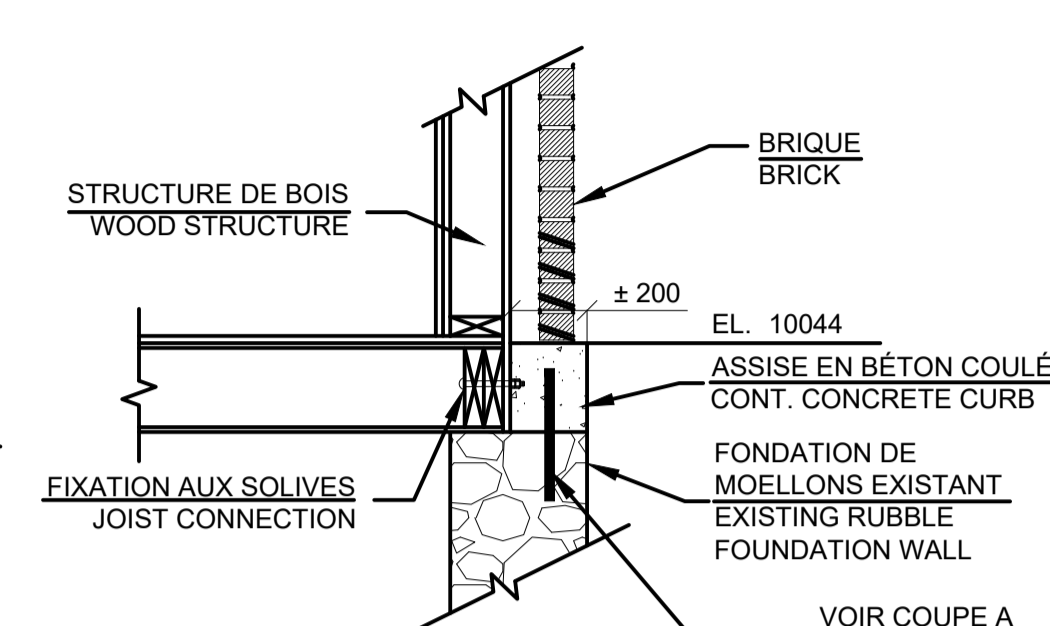
COUPE A
SECTION 1



COUPE B
SECTION 2

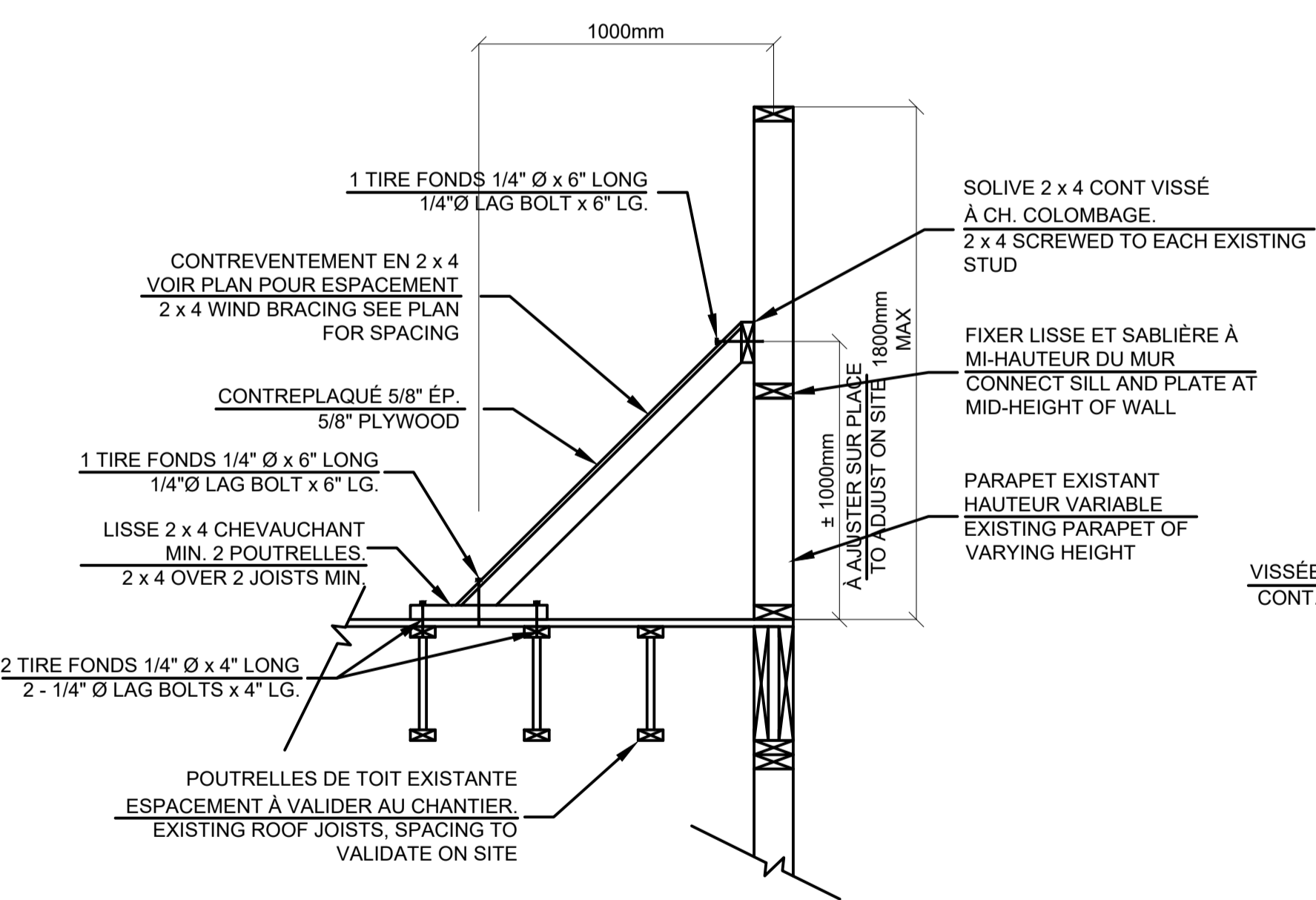


COUPE C
SECTION 3

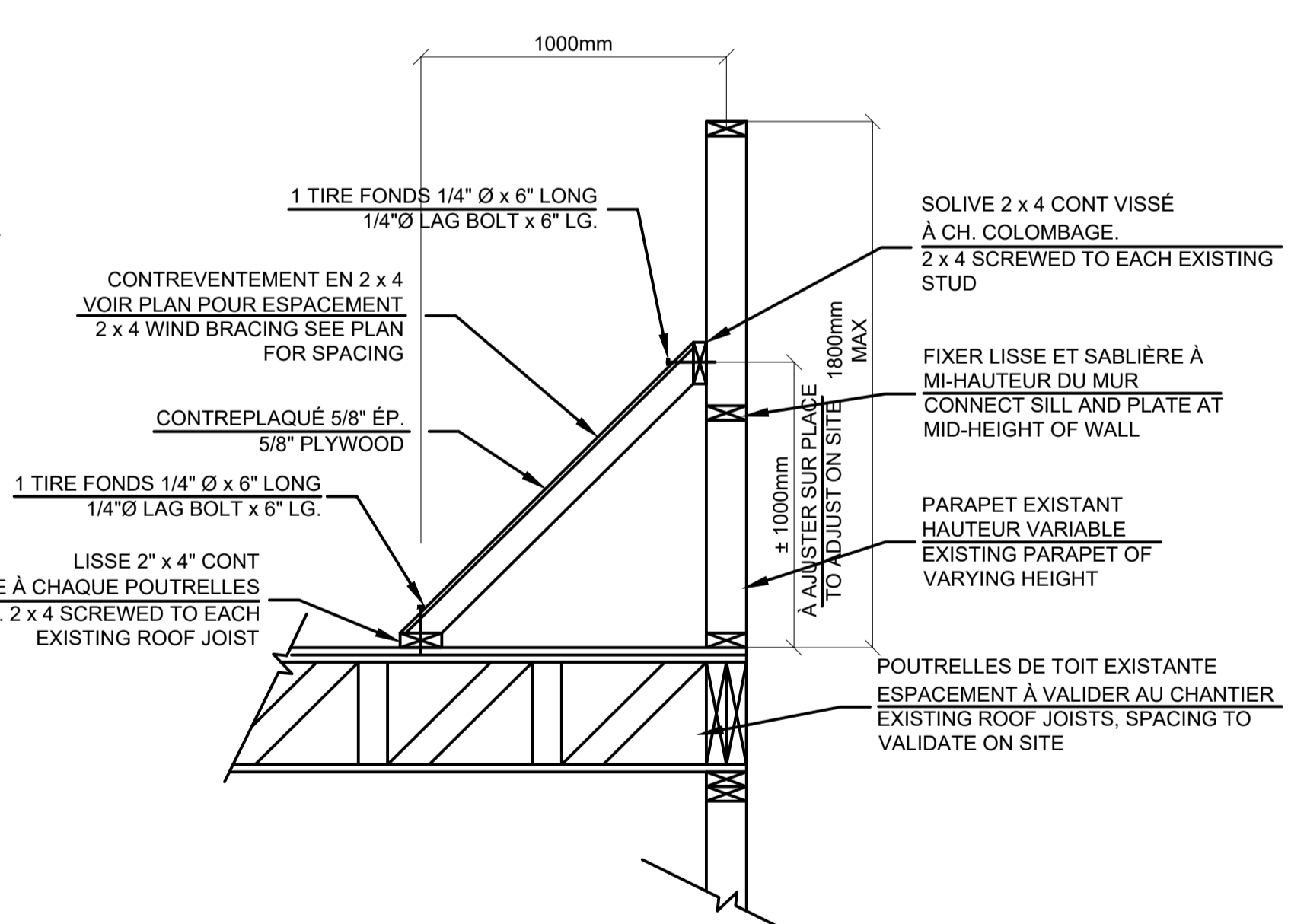


COUPE D
SECTION 4

NOTES
 - TOUS LES ASSEMBLAGES DOIVENT ÊTRE VISSÉ AVEC DES VIS À BOIS # 10 x 3" LONG. S.I.C
 - ALL CONNECTIONS MUST BE MADE 3" LONG #10 WOOD SCREWS U.N.
 - TOUTES LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE VALIDÉES SUR PLACE.
 - ALL DIMENSIONS MUST BE VALIDATED ON SITE PRIOR TO THE COMMENCEMENT OF THE WORK.



COUPE 1
PARALLELE AUX POUTRELLES DE TOIT
SECTION 1
PARALLEL TO ROOF JOISTS



COUPE 2
PERPENDICULAIRE AUX POUTRELLES DE TOIT
SECTION 2
PERPENDICULAR TO ROOF JOISTS

PAS POUR CONSTRUCTION
NOT FOR CONSTRUCTION



Laser 2D-3D Services
 7083, Jarry Est, Suite 221
 Montréal, (Qc) H1J 1G3
 Tél: 514-353-3381 Fax: 514-353-4897

#3	POUR ADDENDA 01	15/11/18
#2	POUR SOUMISSION	07/05/18
#1	SOUMISSION - PRICING	05/03/18
révisions / revisions	Objet / Object	Date / Date

A	no. du détail / detail no.
B	no. de la feuille-où détail exigé / sheet no. - where detail required
C	no. de la feuille-où détaillé / sheet no. - where detailed

Projet / Project
Centre Communautaire Correctionnel LAFERRIÈRE
 202 rue St-Georges, St-Jérôme
 Réparation et réfection de l'enveloppe / Repairs and rehabilitation of the building envelope

Dessin / Drawing
STRUCTURE
COUPES SECTIONS

Conçu par / Designed by	E. Rossetti, ing.	03 novembre 2016 / Date
Dessiné par / Drawn by	F. Lavallée, dess.	03 novembre 2016 / Date
Approuvé par / Approved by	E. Rossetti, ing.	/ Date
Soumission / Tender	Gestionnaire de projet TPSC / Marie-Josée Laforest / PWGSC Project Manager	
No de projet / Project number	550-2-390-3202	
Norm du fichier / File name	CCCL-Enveloppe-161012	No de classement / File no / 15-1551
No de plan ou dessin / File name	1428-395-03	No feuille / Sheet no / S-200